



COMMUNIQUE DE PRESSE

## **AFFOUAGE : Faire connaître aux élus la réglementation et les différentes pratiques**

*Dans nos communes alpines, la pratique de l'affouage, soit la mise à disposition de bois issus de la forêt communale aux habitants, est encore courante et très appréciée de ces habitants ! Cependant, les évolutions de la société peuvent amener les communes à devoir ajuster leur pratique, tout s'attachant à respecter la réglementation. Aussi, les Communes forestières des Alpes de Haute-Provence et des Hautes Alpes, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), organisent une formation pour les élus intitulée « Elus communaux, maîtrisez la pratique de l'affouage » le jeudi 14 septembre prochain à Sisteron (04). Près de cinquante élus sont attendus.*

D'après la loi, les communes peuvent décider de faire bénéficier les particuliers de bois de la forêt communale sans réaliser de vente, c'est ce qu'on appelle l'affouage. Il permet aux habitants de satisfaire, généralement à moindre coût, leurs besoins domestiques en chauffage.

Cette pratique, courante dans nos communes alpines, reste cependant soumise à des règles et un fonctionnement précis, que les communes doivent respecter. Les évolutions de la société peuvent cependant les inciter à faire évoluer le mode d'exploitation lors d'un affouage, privilégiant la mise à disposition de bois coupés « prêts à l'usage » aux habitants et non d'un lot d'arbres à couper !

Les élus éprouvent ainsi parfois des difficultés à perpétuer la tradition tout en s'adaptant à la société actuelle et en respectant le code forestier.

Une enquête réalisée auprès des communes forestières de la région en 2016 a en outre fait ressortir un besoin d'information de la part des élus quant aux règles qui régissent la pratique de l'affouage, et aux différentes méthodes qu'il est possible d'employer.

C'est pourquoi les Associations de Communes forestières des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes invitent les élus des deux départements à :

**Une formation intitulée « Elus communaux, maîtrisez la pratique de l'affouage ! »**

**Le jeudi 14 septembre prochain à 9 heures**

**A la Maison de l'entreprise à Sisteron (04)**

C'est la première formation organisée sur ce thème cette année. Elle permettra aux participants de faire le point sur la réglementation en vigueur et notamment les responsabilités de la commune et du Maire pour la mise en œuvre de cette pratique. Elle sera également l'occasion de présenter les différentes façons de réaliser l'affouage et leur impact sur la gestion de la forêt communale.

**Près de cinquante élus des deux départements y sont attendus !**

*Le réseau des Communes forestières est au service des élus et des acteurs forestiers. Il œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.*

*Il conçoit et organise notamment des formations à destination des élus des collectivités pour les accompagner dans l'exercice de leurs compétences de propriétaire forestier, aménageur du territoire, gestionnaire de bâtiments publics, responsable de la sécurité.*

Contact :

Communes forestières PACA

Pavillon du Roy René, CD 7, Valabre, 13 120 GARDANNE

Contacts presse :

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / [isabelle.desmartin@communesforestieres.org](mailto:isabelle.desmartin@communesforestieres.org)

Sur place : Caroline GALLES / Tel. 06 30 42 69 94 / [caroline.galles@communesforestieres.org](mailto:caroline.galles@communesforestieres.org)

---

Presse : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je souhaite m'inscrire à la formation du 14 septembre 2017